
SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE

BALEN V. - LIENARD F. - BRUNGS A

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES

30 rue Van Beethoven - B.P. 90016

59501 DOUAI

www.huissiers-douai.com

www.constat-huissier-france.com

contact@huissiers-douai.com

Tél : 03.27.88.48.50 Fax : 03.27.99.03.92

COMPETENCE NATIONALE

REGLEMENT JEUX CONCOURS

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

ET

LE DOUZE DECEMBRE



BALEN LIENARD BRUNGS
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

A la requête de La SAS SODIDOUAI Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Boulevard Breguet à DOUAI (59500), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai, sous le numéro 520 323 668, représentée par Monsieur JérémY MULLIER.

Laquelle m'informe qu'elle organise un jeu concours intitulé « **Dimanche 22 Décembre 2019, de 09h00 à 18h00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes** ».

Que la société requérante entend déposer le règlement du jeu concours en mon étude.

Sont mis en jeu :

Par le magasin (présentation du client en caisse) : 108 bouteilles de champagne d'une valeur marchande unitaire de 10€, soit un montant total de 1080 € TTC.

Déférant à cette demande,

Je soussigné, Anaïs NOTTE, **Huissier de Justice Salariée** au sein de la Société Civile Professionnelle, BALEN V - LIENARD F – BRUNGS A ayant Etude à DOUAI, 30, rue Van Beethoven,

Certifie avoir réceptionné le règlement de jeu qui se déroulera le Dimanche 22 Décembre 2019 de 09h00 à 18h00.

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, résident en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin avant le passage en caisse.

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de ses achats dans le centre E. Leclerc de Douai le Dimanche 22 Décembre 2019 de 09h00 à 18 h 00, en présentant à l'hôtesse de caisse la carte E.Leclerc en même temps que son titre de paiement,

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les 108 gagnants des bouteilles de champagne d'une valeur unitaire marchande de 10 euros.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non par une mention qui sera indiquée en bas du ticket de caisse remis par l'hôtesse de caisse.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non.

La bouteille de champagne gagnée sera à retirer à l'accueil du magasin en échange du coupon gagnant remis lors du passage en caisse.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

Ce règlement est établi sur quatre pages et demeure annexé à l'original du présent procès-verbal déposé au rang des minutes de mon étude et consultable sur le site internet de l'étude : <https://www.huissiers-douai.com/>.

REGLEMENT

« *Dimanche 22 DECEMBRE 2019, DE 09H00 A 18H00 , 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes* »

• **Article 1 : Société organisatrice**

La SAS SODIDOUAI Centre E. Leclerc de DOUAI, dont le siège social est situé 345, Bd Breguet 59500 DOUAI (ci-après dénommée la « société organisatrice ») immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Douai, sous le numéro 520 323 668, représentée par Monsieur Jérémie MULLIER, organise le 22 DECEMBRE 2019, un jeu gratuit intitulé « ***Dimanche 22 DECEMBRE 2019, DE 09H00 À 18h00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes*** » ouvert aux résidents de France métropolitaine.

• **Article 2 : Participation**

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique, majeure, résident en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leur famille.

Le fait de participer au présent jeu implique l'acceptation de ce règlement dans toutes ces conditions et à la renonciation à tous recours contre les décisions de la SAS SODIDOUAI.

• **Article 3 : Annonce du jeu**

Ce jeu «Dimanche 22 DECEMBRE 2019, DE 09H00 A 18h00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes» sera annoncé :

- En catalogue.
- En radio
- En presse
- En magasin, sur des supports de publicité sur le lieu de vente.

• **Article 4 : Définition et valeur des dotations**

Sont mis en jeu :

Par le magasin (présentation du client en caisse) : 108 bouteilles de champagne d'une valeur marchande unitaire de 10€, soit un montant total de 1080 € TTC.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et doit être consommé avec modération.

- **Article 5 : Principe du jeu et modalités de participation**

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de ses achats dans le centre E. Leclerc de Douai le Dimanche 22 Décembre 2019 de 09h00 à 18 h 00, en présentant à l'hôtesse de caisse la carte E.Leclerc en même temps que son titre de paiement,

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les 108 gagnants des bouteilles de champagne d'une valeur unitaire marchande de 10 euros.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non par une mention qui sera indiquée en bas du ticket de caisse remis par l'hôtesse de caisse.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non.

La bouteille de champagne gagnée sera à retirer à l'accueil du magasin en échange du coupon gagnant remis lors du passage en caisse.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

- **Article 6 : Responsabilité**

La société organisatrice se réserve la possibilité de prolonger, d'écourter, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que de modifier la liste des lots si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeraient et / ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La société organisatrice se réserve la possibilité d'arrêter ou de suspendre le jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas, les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

- **Article 7 : Lois informatiques et des Libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés » et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD).

Les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement. Ils donnent leurs consentements explicites afin d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Tous les participants au jeu disposent en application de l'article 7 de cette loi, d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur demande à l'adresse de la société organisatrice : SAS SODIDOUAI – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI

Les frais d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

- **Article 8 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement (les cas non prévus par exemple) sera tranchée souverainement par la société organisatrice.

- **Article 9 : Copie du présent règlement**

Le règlement complet du jeu est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI et disponible gratuitement en magasin ou sur simple demande écrite contre une enveloppe affranchie au tarif en vigueur portant nom et adresse, à l'adresse suivante : SAS SODIDOUAI – Centre E. Leclerc 345, Bd BREGUET 59500 DOUAI.

Les tarifs d'affranchissement seront remboursés au tarif en vigueur sur simple demande écrite (joindre RIB/RIP).

EXTRAIT DU REGLEMENT

« Dimanche 22 DECEMBRE 2019, DE 09H00 A 18H00, 1 bouteille de champagne à gagner toutes les 5 minutes »

Jeu gratuit valable le 22 Décembre 2019, réservé aux personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine.

Ce jeu est réservé aux seuls possesseurs de la carte E. Leclerc, résidant en France métropolitaine.

La souscription de la carte E. Leclerc est entièrement gratuite, immédiate, et est réalisable sur simple demande à l'accueil de votre magasin.

Pour jouer, il suffit de passer en caisse pour le paiement de vos achats dans votre centre E. Leclerc de Douai le Dimanche 22 Décembre 2019 de 09h00 à 18h00, en présentant à l'hôtesse de caisse votre carte E.Leclerc en même temps que votre titre de paiement

Tout au long de la journée, lors du passage en caisse des clients, le logiciel de caisse détermine, au hasard, les 108 gagnants des bouteilles de champagne d'une valeur unitaire marchande de 10 euros.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non par une mention qui sera indiquée en bas du ticket de caisse remis par l'hôtesse de caisse.

Le client saura immédiatement s'il a gagné ou non.

La bouteille de champagne gagnée sera à retirer à l'accueil du magasin en échange du coupon gagnant remis lors du passage en caisse.

Une seule participation par foyer (personne vivant sous le même toit, même nom, même adresse).

Comme toute loterie, ce jeu est entièrement régi par le hasard et chaque participant doit respecter son esprit et son règlement qui est déposé chez SCP BALEN – LIENARD - BRUNGS, Huissier de justice, 30, Rue Ludwig Van Beethoven 59500 DOUAI. Il peut être obtenu gratuitement en magasin, ou sur simple demande à l'adresse du magasin Centre E.LECLERC Douai ; SAS SODIDOUAI 345, Bd Breguet 59500 DOUAI.

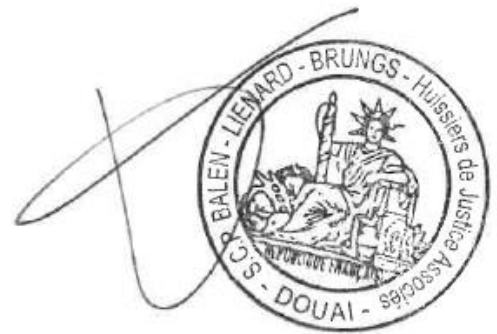
Conformément aux dispositions de la loi Informatique et liberté du 6 janvier 1978 (Article 27) et conformément au règlement général pour la protection des données (RGPD), les participants acceptent de fournir leurs données personnelles et sont informés de la nature commerciale du traitement.

Ils donnent leurs consentements explicites afin d'utiliser les données personnelles à des fins commerciales et publicitaires, de leur nom, de leur adresse et de leur image.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant sur simple demande écrite auprès de l'organisateur du jeu loterie.

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé et doit être consommé avec modération.

Anaïs NOTTE



COUT DE L'ACTE :

Droit Fixe (A.444-3)	104.92 €
S.C.T. (A.444-48)	7.67 €
TOTAL H.T	112.59 €
T.V.A	22.52 €
Taxe forfaitaire	14.89 €
TOTAL T.T.C.	150 .00 €